

Synode – Les portes de l'enfer ne prévaudront pas !

Publié le 12 novembre 2015
Abbé Daniel Couture
6 minutes

Chers Amis et Bienfaiteurs,

Après ce Synode, peut-être plus que jamais dans l'histoire de l'Église, avons-nous à faire un acte de foi aveugle dans la promesse de l'indéfectibilité faite à St-Pierre : « **Les portes de l'enfer ne prévaudront pas ! Non praevalent !** »

Le Synode qui vient d'avoir lieu nous rappelle le moment où Notre-Seigneur a expiré sur la croix. Les disciples présents et les saintes femmes ont dû être vraiment ébranlés dans leur foi : « Non, ce n'est pas possible, Il ne peut pas mourir, Lui qui en a tant guéri, Lui qui vient à peine de ressusciter Lazare d'entre les morts, Il ne peut pas être mort ! Ce n'est pas possible. » Mais il fallait bien se soumettre à la réalité : Notre-Seigneur avait bel et bien expiré. C'est avec la pâleur de la mort, qu'Il fut déposé dans les bras de sa Mère abîmée dans la douleur. « Dux vitae mortuus ... Le Prince de la vie est mort. »

C'est un peu ce que nous ressentons après [ce document du 24 octobre 2015](#) approuvé par deux tiers des [pères synodaux](#). **Non, ce n'est pas possible, un pape ne peut pas faire ça.** Notre Seigneur ne peut pas permettre aux ennemis de l'Église d'aller aussi loin. Qu'en est-il alors de l'indéfectibilité de l'Église promise à Pierre ?

« Ses oppresseurs ont le dessus, ses ennemis prospèrent ; car Yahweh l'a affligée, à cause de la multitude de ses offenses ; ses petits enfants s'en sont allés captifs, devant l'opresseur. Et la fille de Sion a perdu toute sa gloire. » ([Lam., 1, 5-6](#))

Nous en sommes arrivés, si l'on peut dire, à l'après-midi du Vendredi Saint de l'Église. Ce n'est plus l'abandon des disciples au Jardin des Oliviers, auquel on pourrait comparer le vote sur la liberté religieuse de 1965 quand le pape et 2 308 évêques se sont mis d'accord pour retirer Notre-Seigneur de la sphère publique, pour [Le découronner](#). Nous avons aussi dépassé les humiliations du matin du Vendredi Saint où le Fils de Dieu fut rabaissé et mis au même niveau qu'un criminel notoire, une humiliation vécue à nouveau dans toutes les réunions interreligieuses organisées par le Vatican depuis Assise en 1986. Ce Synode va encore plus loin tout en restant dans la logique des textes et de l'esprit du Concile.

« Nos pères ont péché, ils ne sont plus ; et nous, nous portons leurs iniquités. Des esclaves dominant sur nous ; personne ne nous délivre de leurs mains. » ([Lam., 5, 7-8](#))

Avec la Relation Finale de ce Synode qui reste à être approuvée par le Pape – et le [Motu Proprio du 8 septembre 2015](#) qui simplifie les causes d'annulation de mariage (un document décrit par certains cardinaux comme la porte au divorce catholique) – nous voyons le danger imminent que le Pape risque :

- de céder aux évêques locaux une partie de son autorité morale exclusive ;
- de leur permettre de « discerner », donc possiblement d'approuver, de justifier, d'ouvrir des brèches légales au sixième commandement (non seulement quant au divorce et à l'adultère, mais aussi quant aux péchés contre nature), et par conséquent des brèches aussi aux neuvième, quatrième et cinquième commandements ;
- de remplacer la loi naturelle comme source objective de moralité par le simple « for interne », c'est-à-dire par la simple conscience personnelle. Celle-ci n'a plus besoin d'être formée, éduquée par l'Église, mais agit selon un « cas par cas ». **Le professeur de Mattei** compare ceci à bon droit au langage de [Dignitatis Humanae](#) – car la morale suit toujours la doctrine : « Il ne s'agit pas d'un droit 'affirmatif' à l'adultère, mais d'un droit 'néгатif' à ne pas être empêché de le commettre » ([Corrispondenza Romana](#), 26 oct.)

- de permettre la légalisation de sacrilèges eucharistiques en autorisant les évêques « à discerner » si les divorcés-remariés, les personnes vivant en concubinage ou les homosexuels peuvent être admis à la sainte communion.

Comme les disciples, nous aussi nous sommes ébranlés, et nous nous disons : **non, ce n'est pas possible...** Mais la Relation Finale est bien réelle, elle est là, signée par le pape et plus des deux tiers des pères synodaux.

« Quand le Fils de l'homme viendra, trouvera-t-il la foi sur terre ? » (St. Luc, 18, 8) Cette question de Notre-Seigneur implique que quelque chose de tragique arrivera « sur terre » qui ébranlera la foi d'un grand nombre de catholiques. Évidemment, quand Notre-Seigneur parle de la foi, il parle de la « foi qui agit par la charité », ou, en d'autres mots, de la vertu de foi théologique chez quelqu'un qui est en état de grâce. N'oublions jamais que quand quelqu'un perd la grâce sanctifiante par un seul péché mortel, il perd la vertu théologique de charité, mais la foi et l'espérance demeurent, bien que mortes et incapables de procurer le salut.

Le Synode récent – une simple réunion consultative dépourvue de toute autorité dans l'Église – sera certainement un pas important pour faire perdre la foi vivante chez beaucoup. Avec l'ignorance terrible de la foi que l'on observe aujourd'hui, avec le manque de clarté dans l'exposition de l'enseignement religieux surtout en ce qui concerne la question de l'infaillibilité, avec des prélats qui contestent ouvertement la doctrine et la morale catholiques, le simple fidèle sera facilement conduit à considérer ce Synode comme le Magistère authentique de l'Église. D'autant plus si les conférences épiscopales s'alignent sur le texte final du Synode dans tout ce qu'il dit d'explicite et tout ce qu'il contient implicitement.

Ceci dit, sursum corda ! Si Notre-Seigneur a permis que son grand ami Lazare meure, ce fut pour un plus grand bien – la gloire de son Père – et pour la mise à l'épreuve de ses amis. Voilà la raison de notre espérance. Notre-Seigneur aime encore plus son Épouse Mystique, la Sainte Église.

« Marthe dit donc à Jésus : 'Seigneur, si vous aviez été ici, mon frère ne serait pas mort. Mais maintenant encore, je sais que tout ce que vous demanderez à Dieu, Dieu vous l'accordera.' Jésus lui dit : 'Votre frère ressuscitera.' 'Je sais,' lui répondit Marthe, "qu'il ressuscitera lors de la résurrection, au dernier jour.' Jésus lui dit : 'Je suis la résurrection et la vie ; celui qui croit en moi, fût-il mort, vivra ; et quiconque vit et croit en moi, ne mourra point pour toujours. Le croyez-vous ?' 'Oui, Seigneur,' lui dit-elle, 'je crois que vous êtes le Christ, le Fils de Dieu, qui devait venir en ce monde. (...) 'Otez la pierre,' dit Jésus. Ils ôtèrent donc la pierre ; et Jésus leva les yeux en haut et dit : « Père, je vous rends grâce de ce que Vous M'avez exaucé. Pour moi, je savais que vous m'exaucez toujours ; mais j'ai dit cela à cause de la foule qui m'entoure, afin qu'ils croient que c'est vous qui m'avez envoyé.' » (St. Jean, 11, 21-42)

Notre-Dame de Fatima, priez pour nous !

Abbé Daniel Couture, Supérieur du **District du Canada**